

RAPPORT

SUR

LES FOUILLES FAITES

A SAUVILLE,

SOUS LA DIRECTION

DE M. L. DUHAMEL,

Membre titulaire.

Messieurs,

Délégué par la Commission des antiquités, je me suis rendu, le 5 juillet dernier, à Bulgnéville, afin de faire fouiller, de concert avec nos collègues, MM. Renaut et Guibal, une tombelle qui avait été découverte : elle se trouvait sur le territoire de la commune de Sauville, au sud de cette dernière, dans le bois communal du Chesnois, à 2 kilomètres environ sur le chemin de Sauville à Martigny, à 200 mètres de celle qui a été fouillée l'année dernière avec tant de succès par M. de Saulcy. Cette tombelle mesurait environ 5 mètres de diamètre et s'élevait tout au plus à 80 centimètres au-dessus du niveau du sol. Chargé par ces Messieurs du soin de diriger la fouille, je fis d'abord pratiquer deux tranchées en croix, et la première chose qui nous frappa fut une ligne de pierres d'assez grosse dimension plantées debout et coupant diamétralement la tombelle. Les ouvriers continuant à fouiller, ce ne fut qu'après avoir creusé à 50 centimètres que nous découvrimus, au milieu de nombreuses pierres, qui

portaient la trace de feu, un vase bien conservé, mais que malheureusement la pioche d'un ouvrier endommagea beaucoup. Cependant je pus en recueillir les fragments, et, à l'aide de la terre qui l'emplissait en formant un contre-moule, avoir sa forme et ses dimensions exactes. Il est en poterie rouge, grossièrement travaillé, ayant une forme ronde, une ouverture étroite pour sa grosseur, et portant pour tout ornement des stries assez profondément gravées autour de son ouverture et à la partie la plus enflée. Il mesure 0,045 millimètres à sa base, 0,150 millimètres au milieu et 0,070 millimètres à son ouverture. En voici du reste la forme et les dimensions exactes. (*Figure 1.*)

Ce fut là, comme je le disais tout à l'heure, notre première découverte; elle nous promettait d'autres traces d'inhumations. A un mètre environ du lieu où nous avons trouvé ce vase, nous découvrîmes deux anneaux, l'un en bronze et l'autre en une matière noire, à la cassure brillante et ayant tous les caractères de l'anhracite. La disposition de ces deux bracelets que j'ai pu observer était assez curieuse et mérite d'être signalée; l'un, celui de bronze, était en avant et dans le même axe que celui d'anhracite qui le touchait. De cette disposition, je conclus que ces deux objets avaient nécessairement dû être réunis et faire partie de l'ornement du même corps. A 0,50 cent. de distance environ, nous trouvions les mêmes ornements disposés de la même manière. Nul doute que ces quatre objets n'aient appartenu au même corps et ne lui aient servi de parure. Ils se trouvaient dans la partie S. E. du tumulus, et des résidus de terre noire et grasse attestaient seuls la présence d'un cadavre. Au centre du tumulus, nous découvrîmes encore un petit fragment de silex et deux autres de ces anneaux dont un malheureusement était brisé. Ainsi, d'après nos découvertes, la tombelle fouillée par nous devait contenir au moins deux corps et peut-être davantage, car l'absence d'ossements ne permettait point d'en connaître le nombre. Nous n'avons remarqué dans l'arrangement intérieur de cette tombelle aucune disposition spé-

ciales des pierres qui, par monceaux, recouvraient les sépultures. Nulle trace de dallage supportant les corps, nul vestige de pierres superposées comme on en trouve fréquemment dans les inhumations gauloises.

Maintenant, Messieurs, permettez-moi quelques réflexions suggérées par l'examen attentif des anneaux de bronze et de matière ligneuse dont je vous parlais tout à l'heure. Ils sont assez rares et fort mal connus des archéologues. La plupart se sont obstinés à y voir des bracelets; quelques-uns ont émis des doutes sur cette hypothèse, doutes qui semblent assez justifiés. Ces anneaux mesurent de 0,060 à 0,065 millimètres de diamètre à l'intérieur qui est rugueux, grossièrement travaillé; leur hauteur est de 0,080 millimètres en moyenne, leur poids est de 3 à 400 grammes. La grosseur d'un bras moyen, au poignet, est de beaucoup supérieure à 0,065 millimètres. Comment supposer alors que ces anneaux aient pu être passés au bras d'un homme, d'une femme ou d'un enfant? Un tel bracelet eût comprimé fortement le bras, paralysé une partie de ses mouvements. Ces anneaux sont, du reste, parfaitement circulaires, ils n'affectent aucune des formes remarquées, dans les bracelets des autres époques qui prennent toujours les formes du bras. Était-il donc dans les mœurs de ces rudes Gaulois, pour qui la force physique était au-dessus de tout, de se parer d'ornements qui eussent entravé une partie de l'avant-bras, leur eussent nui dans le combat. Les amateurs de bracelets, frappés de ces objections, ont dit, pour justifier leur hypothèse, qu'on les passait aux bras des enfants encore en bas âge. Pour nous c'est compliquer la question au lieu de la résoudre. Un enfant en bas âge, lorsque les membres ne sont point encore formés, qu'il peut à peine soutenir ses bras, eût donc été chargé, à chacun d'eux, d'un poids de 300 à 400 grammes. Ne pouvant justifier raisonnablement de pareilles suppositions, on objecte que ces anneaux creux ne pouvaient servir à rien s'ils ne servaient point d'ornements aux bras, que leur présence dans les tumuli ne pourrait être expliquée. On se deman-

derait à quoi ils auraient servi ? Nous n'en savons absolument rien, mais si la science archéologique n'a pu encore résoudre ce problème, c'est une raison pour ne pas faire d'une hypothèse invraisemblable à tous les points de vue, une affirmation gratuite. Dans la recherche de ces antiquités celtiques que l'on commence à peine à connaître, il faut être sobre, très-sobre d'affirmations, se contenter d'étudier, de comparer. Le jour où un assez grand nombre auront été réunies, peut-être sera-t-il permis de généraliser et d'éclairer l'histoire, de reconstituer les éléments d'une civilisation qui nous est encore inconnue. Je termine ce rapport en demandant à la Société que des remerciements soient adressés à nos collègues, MM. Renault et Guibal, pour leur bonne et cordiale hospitalité, et à M. le Maire de Sauville qui, après avoir permis avec une complaisance que je me fais un devoir de signaler, l'abattage des arbres recouvrant la tombelle, a suivi nos fouilles avec tout l'intérêt d'un vrai Vosgien.